



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT.653

Déposé le : 25.02.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Encourager à violer la loi : est-ce le nouveau hobby des employés de l'Etat ?

Texte déposé

Nous avons appris récemment dans la presse qu'un employé de l'Etat, Chef de projet, est militant porte parole du mouvement Extinction Rébellion. Si la liberté de choix des engagements associatifs de chacun doit être revendiquée, il n'empêche que cette information amène quelques interrogations. En effet, Extinction Rébellion appelle à la Désobéissance Civile. Lors de ses manifestations, ce mouvement occupe illégalement des entreprises, bloque des rues et ne respecte aucunement les injonctions de la Police. Nous pouvons donc considérer celui-ci comme un mouvement « anti-système ».

En 2019 déjà, des employés de l'Etat appelaient à la grève, pour le climat entre autres, et ont eux-mêmes quitté leur poste de travail pour manifester. La grève est même devenue « licite » en mai dernier avec un congé octroyé aux collaborateurs de l'Etat. Le devoir tant de fidélité que de réserve à son employeur, ici l'Etat de Vaud, semble donc ne plus être une valeur fondamentale respectée.

Pourtant, il est possible de s'engager pour une cause, par exemple le climat, sans pour autant encourager à la participation à des manifestations, qui ont souvent pour conséquences des actes et faits illégaux ainsi que des dégâts conséquents.

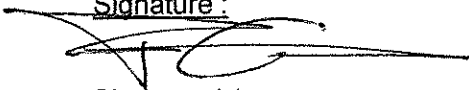
Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat peut-il confirmer les faits communiqués dans la presse relatifs au collaborateur concerné ?
- Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que ce même collaborateur n'a pas accès à des données sensibles pouvant mettre en péril l'institution ?
- Existe-t-il un règlement de l'employeur rappelant le devoir de réserve et de fidélité ; si non, est-ce que le Gouvernement prévoit d'en établir un ?
- Dans quel Département et quel service ce collaborateur travaille-t-il ?
- Que pense le Conseil d'Etat de cette situation, notamment en regard du devoir de loyauté qu'a un collaborateur vis-à-vis de son employeur ?
- Jusqu'où le Conseil d'Etat est prêt à accepter, pour des raisons de liberté d'expression, des actes de désobéissance civile de la part de ses collaborateurs ?

Commentaire(s)

Conclusions
Souhaite développer Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :
Florence Gross
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre 

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence 

Bezençon Jean-Luc 

Bolay Nicolas

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

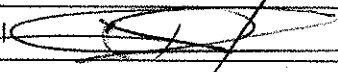
Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine 

Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François 

Carrard Jean-Daniel 

Carvalho Carine


Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

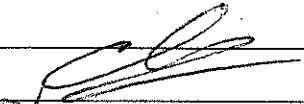
Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy 

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien 

Cornamusaz Philippe 

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dubois Carole 

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Éggenberger Julien

Epars Olivier

Évéquoz Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Fonjallaz Pierre

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

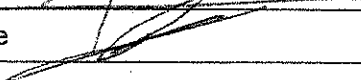
Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice 

Genoud Alice

Genton Jean-Marc 

Germain Philippe 

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Krug Sabine

Glauser Nicolas

Glayre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

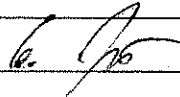
Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 25 février 2020

Jobin Philippe	Mottier Pierre François 	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neumann Sarah	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice 	Schelker Carole 
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick 
Labouchère Catherine 	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric 
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Matter Claude	Räss Etienne	Trollet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre 
Melly Serge	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Meystre Gilles	Romanens Pierre-André 	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal 
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette 	Weissert Cédric
Misiego Céline	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard 	Ruch Daniel 	Zünd Georges 
Montangero Stéphane	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre